

CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN ATELIER « P.I.E.D. »
(Programme Intégré d'Equilibre Dynamique)
POUR LES SENIORS

L'an deux mille neuf, le 3 février, à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire du mois de février et sous la présidence de **M. Léopold MEYNAUD, Maire**

Date de convocation : 30 janvier 2009

Nombre de membres élus : 23 (2 démissions effectives le 27 mars 2008)

Nombre de membres convoqués : **21**

Étaient présents : (16) M. Léopold MEYNAUD, Maire ;

M. Richard BELLET, M. Jean Claude ALLEGRE, M. André SIGNOURET, Mme Danielle MICHEL, M. Daniel FAVETIER, Adjoint ;

M. Jean Claude FREYCHET, Mme Christine TRAMIER, Mme Sylviane MAUTOUCHET, M. Fabien MONTANARI, M. Gines CEREZUELA, M. Gilles ROGIER, Mme Karine PEBRE, Mme Claire PHILIPPE, M. Eric SALVI, M. Gérard MARCELLIN.

Étaient absents : (5) M. Joaquim BRUNET, Adjoint (excusé), Mme Isabelle BRUSSET (excusée), M. Thierry BLOUVAC (procuration à M. Bellet), M. Pierre VALLET (procuration à M. Montanari), Mme Béatrice VIAL (procuration Mme Mautouchet).

Secrétaire de séance : M. Gérard MARCELLIN.

Assistait également à la réunion : M. Xavier ROBERT, Directeur Général des Services

Date d'affichage : 5 février 2009.

Monsieur le Maire explique qu'un atelier P.I.E.D. (programme intégré d'équilibre dynamique) mis en place par le CD EPMM 84 (*Comité Départemental de Vaucluse pour l'Entraînement Physique dans le Monde Moderne Sports pour Tous*) a été récemment mis en place sur Caromb.

Il informe le Conseil que ce programme est offert gratuitement aux personnes âgées de 55 ans et plus qui ont fait une chute ou qui sont préoccupées par la prévention des chutes liées aux pertes d'équilibre.

Il explique que ce programme intensif (d'une durée de 12 semaines) a débuté avec succès sur Caromb il y a déjà plus d'un mois et qu'il convient de contractualiser avec l'association CD EPMM 84 afin de pérenniser l'action bénéfique de cette association sur la population senior de Caromb.

Il précise que cet atelier consiste à sensibiliser nos aînés sur les comportements sécuritaires et les conseils d'aménagement du domicile susceptibles de prévenir les pertes d'équilibre. En prodiguant un programme d'exercices facile à faire à la maison par un professionnel formé et qualifié, l'objectif est ainsi d'améliorer leur équilibre en entretenant la force de leurs jambes et en leur faisant prendre confiance en leurs moyens.

L'objet de cette convention consiste ainsi à définir les conditions de partenariat entre le CD EPMM Sports pour Tous 84 et la Commune, dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme PIED.

En contrepartie de la mise en place de la mise en place gratuite de cet atelier pour les personnes concernées de Caromb, **la Commune s'engage à fournir une salle adaptée aux besoins du programme PIED, en l'occurrence la salle des fêtes, et à verser la somme forfaitaire de 300 euros au CD EPMM Sports pour Tous 84** pour participer à ce programme PIED.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'AUTORISER le Maire à signer la convention avec l'association CD EPMM 84 pour la mise en place d'un « Programme PIED dans les conditions précédemment exposées.**
- **DE VERSER la somme forfaitaire de 300 euros au CD EPMM Sports pour Tous 84 en tant que participation de la Commune à ce programme PIED**

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

A CAROMB, Transmise le 5 février 2009.

Le Maire,
Léopold MEYNAUD